

Lac-Supérieur



Province de Québec
MRC des Laurentides
Municipalité de Lac-Supérieur

AVIS PUBLIC
ADOPTION DU BUDGET 2024 ET
ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DEPENSES EN IMMOBILISATIONS
POUR LES ANNÉES 2024, 2025 ET 2026

Est par les présentes donné, par la soussignée directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-Supérieur, que lors d'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité, séance convoquée exclusivement pour l'étude du budget et de l'adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation et qui sera tenue le 13 décembre 2023 à 17 heures, au lieu ordinaire des séances, soit au 1295 chemin du Lac-Supérieur.

Les membres de ce conseil :

- Prendront en considération le cahier des prévisions budgétaires préparées pour la prochaine année financière et,
- Adopteront, s'il y a lieu, le budget pour l'année 2024;
- Adopteront le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026.

Donné à Lac-Supérieur, ce 5^e jour du mois décembre 2023.

Anne-Marie Charron
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe